



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 6742

Texte de la question

M. Andre Droitcourt attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur le projet de creation d'une carte de reduction dans les transports pour les etudiants. Il souhaiterait connaitre si ce projet deja ancien entre dans le cadre de la politique universitaire du Gouvernement et, dans ce cas, quel calendrier a ete fixe pour appliquer cette mesure.

Texte de la réponse

Conscient de la charge financiere que represente pour les familles modestes l'acces de leurs enfants a l'enseignement superieur, le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche a depuis longtemps pris en compte les frais de transport engages par les etudiants pour se rendre dans leur etablissement d'enseignement. En effet, le bareme d'attribution des bourses d'enseignement superieur comprend un certain nombre de points de charge, concernant notamment la distance separant le domicile familial de l'etudiant de l'etablissement dans lequel il est inscrit, qui permettent d'accroitre la possibilite d'obtenir une bourse ou une bourse d'un montant plus eleve. Ainsi, deux points sont accordes par le bareme des bourses d'enseignement superieur sur criteres sociaux lorsque le domicile familial est eloigne de plus de trente kilometres de la ville universitaire frequentee. En outre, a compter de la rentree universitaire 1993-1994, un point supplementaire s'ajoute aux deux existants quand cette distance depasse 250 kilometres (au lieu de 300 kilometres auparavant). Enfin, pour tenir compte des frais de transport specifiques supportes par les etudiants de la region parisienne, un complement annuel de bourse de 900 francs est accorde a tous les etudiants boursiers des academies de Creteil, Paris et Versailles.

Données clés

Auteur : [M. Droitcourt André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6742

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3509

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4758